

Direction générale de
de l'Organisation des Etudes

Bruxelles, le *26 août 1990*

VI/RDB/DH/707/MCL/0708.

15638 0299
A Messieurs les Gouverneurs de Province
A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
Aux Pouvoirs organisateurs d'Enseignement
Aux Chefs des Etablissements d'Enseignement
secondaire et supérieur pédagogique
organisés ou subventionnés par la
Communauté française

Pour information :

Aux Membres du Service d'Inspection
Aux Vérificateurs
Aux Organisations syndicales
Aux Associations de Parents

OBJET: Fête de la Communauté française de Belgique le 27 septembre et campagne 20/10.

Du 27 septembre au 24 décembre 1990, des opérations et manifestations diverses seront organisées pour célébrer les anniversaires de la Communauté française. Il s'agit, en l'occurrence, du 20e anniversaire de la création des Conseils culturels et du 10e des lois d'août 1980, instituant l'Exécutif et ses services.

C'est donc sous le label 20/10 que, durant trois mois, tous les secteurs de relations publiques de la Communauté française seront invités à mieux faire connaître l'institution et contribuer ainsi à développer et renforcer auprès du public le sentiment d'appartenance à notre Communauté.

La célébration de ce double anniversaire doit être une occasion privilégiée de porter à la connaissance de nos jeunes l'étendue des compétences de la Communauté française et leurs implications dans la vie de tous les jours de nos concitoyens.

Il convient notamment de sensibiliser les étudiants du dernier degré de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur pédagogique à la signification historique et symbolique de la journée du 27 septembre, fête de la Communauté française de Belgique. Il importe également qu'ils soient instruits des mécanismes institutionnels et politiques qui ont conduit à la communautarisation de l'enseignement.

J'invite donc les professeurs d'histoire concernés, et particulièrement ceux qui ont en charge les "questions d'histoire", à être attentifs à cette information. Plus que jamais, l'utilité pédagogique de l'histoire doit contribuer à l'autonomie intellectuelle des élèves.

Je vous remercie d'avance de votre collaboration.

Le Ministre de l'Education et
de la Recherche scientifique,

W. YLIEFF
Yvan YLIEFF